



*Pour extrait conforme  
du registre des délibérations  
du Conseil Municipal de Santec*

**Séance du  
Conseil Municipal  
Du mardi 9 décembre 2025**

| Nomenclature actes |      |
|--------------------|------|
| 7                  | 7.10 |

**Date de convocation :**  
Mercredi 3 décembre 2025

**Date d'affichage :**  
Mercredi 3 décembre 2025

**Etaient présents :**  
Bernard LE PORS  
Guy CADIOU  
Marie-Madeleine LE YOUDÉC  
Philippe PORHEL  
Frédéric JACOB  
Françoise LAFOSSE  
Thierry LE BERRE  
Delphine THUBERT  
Véronique LEON  
Fabien MESMEUR  
Michèle QUEAU  
Jean-luc DARIDON  
André JEZEQUEL  
Jean BORGNE  
Marie-odile KERDRAON  
Isabelle QUERE

**Absents avant donné  
procuration :**  
Guy PRIGENT  
Mélanie LE JEUNE  
Danielle MICHEL

**Mandataires**

Philippe PORHEL  
*mandataire de :*  
Guy PRIGENT

Bernard LE PORS  
*mandataire de :*  
Mélanie LE JEUNE

Guy CADIOU  
*mandataire de :*  
Danielle MICHEL

**Absent excusé :**  
**A été élu secrétaire de  
séance :**  
Philippe PORHEL

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 9 décembre 2025 à 20h00, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

**DELIBERATION N°3**

**OBJET : TARIFS DE LA MEDIATHEQUE 2026**

Vu le schéma général voté en Conseil Communautaire le 16 novembre 2022.

Vu la délibération n°5 du conseil municipal du 20 décembre 2022, portant adoption de la carte unique et de la politique tarifaire des médiathèques de HLC.

Monsieur le Maire expose aux élus que dans le cadre de la mise en réseau des 14 médiathèques de Haut Léon Communauté, il a été décidé en 2022, la mise en place d'une carte unique permettant un accès simplifié à l'ensemble des fonds des 14 médiathèques de HLC et, l'adoption d'une politique tarifaire unique incitative pour le public.

Le maire propose donc aux conseillers de reconduire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour une durée d'1 an, l'application de la politique tarifaire suivante, à la médiathèque de Santec :

- Un tarif unique de 10 euros par adulte.
- Gratuite pour les catégories ci-dessous :
  - Les moins de 26 ans,
  - Les demandeurs d'emploi,
  - Les minima sociaux,
  - Les nouveaux arrivants sur le territoire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET EN  
AVOIR DELIBERE :**

**DECIDE**

Par : 19 voix POUR (unanimité)

D'APPROUVER l'application des tarifs sus-indiqués, à la médiathèque de Santec, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour une durée d'une année.

